



- QUESTION ECRITE** (art. 35 du Règlement du CG)
- POSTULAT** (art. 33 du Règlement du CG)
 - dépôt
 - développement
- MOTION** (art. 32 du Règlement du CG)
 - dépôt
 - développement
- INTERPELLATION** (art. 34 du Règlement du CG)
- RESOLUTION** (art. 36 du Règlement du CG)

déposé(e) en séance du Conseil général du : 12.09.2022

"Titre" : L'école à la journée

Texte de l'intervention :

Monthey est une ville étendue, avec plusieurs édifices scolaires répartis dans les différents quartiers. Cela engendre des déplacements et des horaires différenciés, qui peuvent vite devenir des casse-têtes pour les parents, pour la commune et les services de transport et pour l'organisation des écoles et des structures jeunesse.

Le principe de l'école à la journée consiste à réorganiser la journée en classe pour que l'enfant puisse suivre des activités extrascolaires en restant sur place en dehors du temps scolaire (matin, midi ou après-midi). Selon l'art. 36 de la Loi sur l'enseignement primaire, le Canton soutient les communes souhaitant

L'objectif principal est d'améliorer la conciliation entre la vie professionnelle et familiale, d'améliorer la qualité de vie de certaines familles et de promouvoir l'égalité des chances tout en renforçant l'attractivité résidentielle de notre ville.

Enfin, ce changement systémique et sociétal permettrait d'économiser des trajets superflus, souvent fatiguant pour les enfants et de mettre en valeur le travail des structures jeunesse et des associations et clubs de la commune.

Nom prénom : Ostrini Olivier

Représentant le parti / groupe : Parti Socialiste et Gauche Citoyenne

Date : 15.09.2022

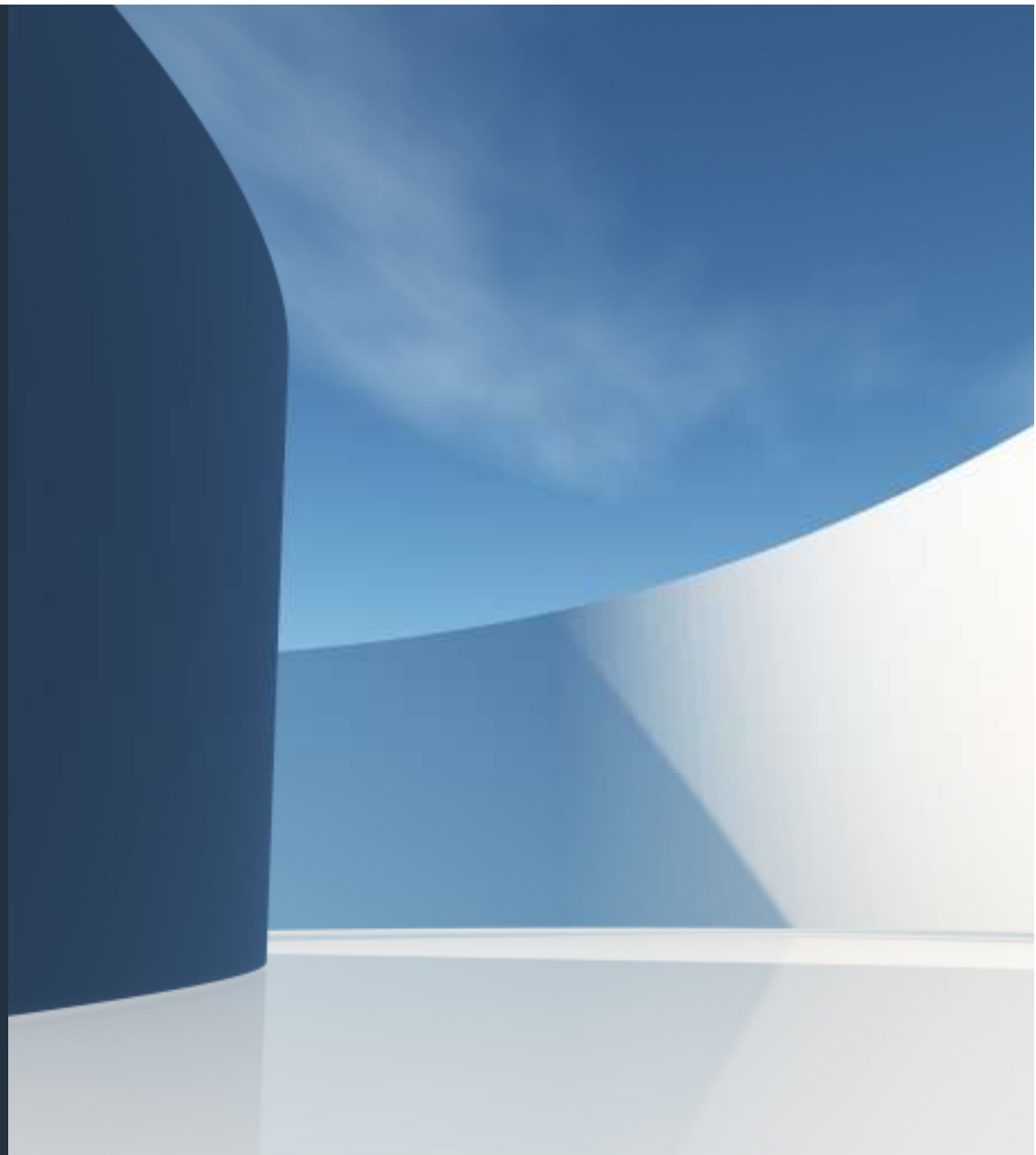
→ A transmettre, à l'issue de la séance, au bureau du Conseil général

L'école à la journée

Postulat

Conseil général décembre 2022

Olivier Ostrini



Plan

1. Définition
2. Arguments
3. Exemples
4. Conclusion



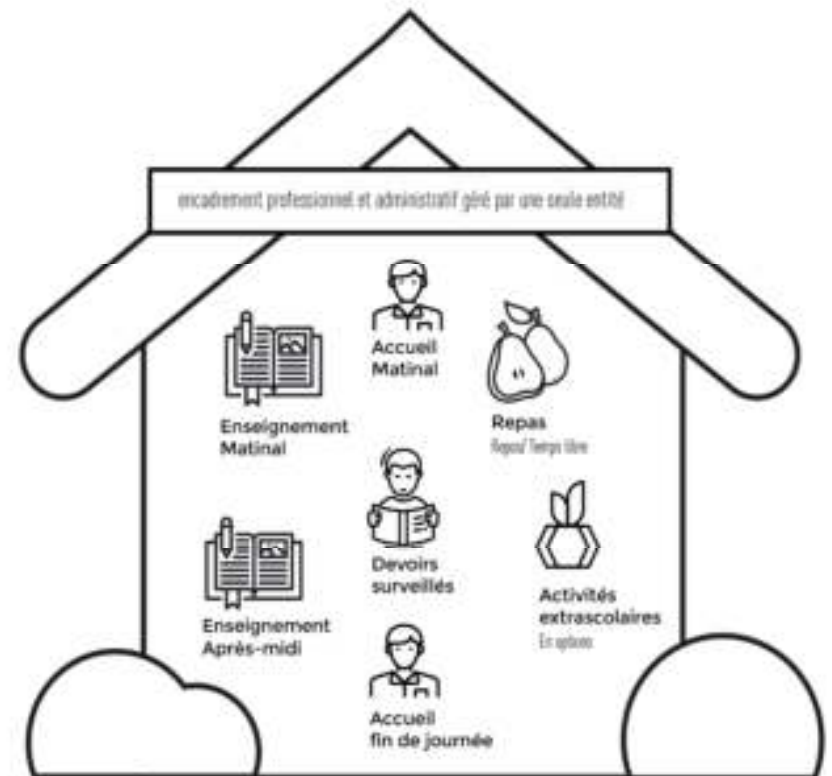
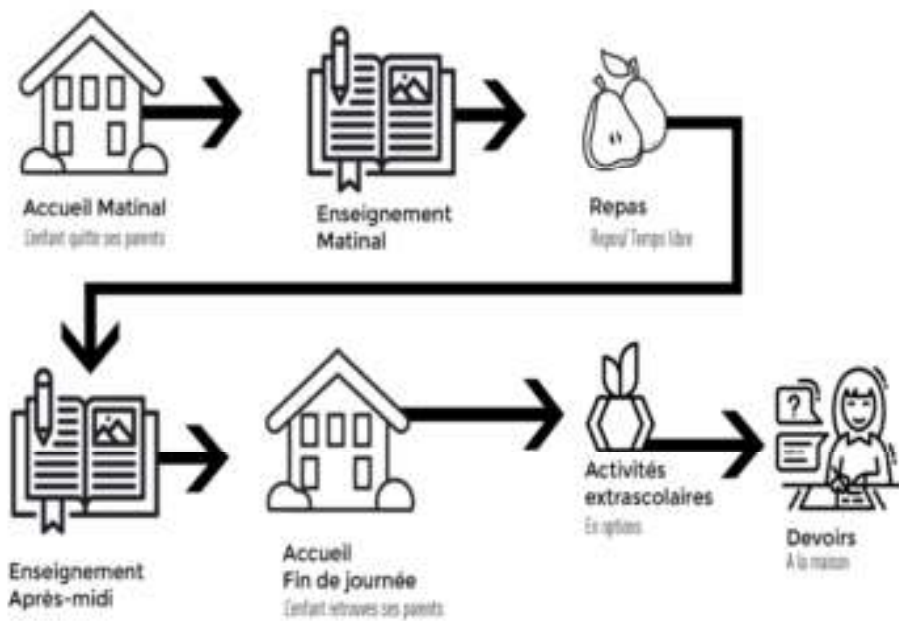
Qu'est-ce que l'école à la journée?

- Prise en charge de 8h à 17/18h -> changement dans l'infrastructure, dans l'encadrement et dans l'offre.
- Observation: amélioration de la qualité de la prise en charge (égalité des chances, intégration, apprentissage de la vie).
- La volonté des parents = école aux structures flexibles dans le but de compléter l'horaire scolaire classique.

Qu'est-ce que l'école à la journée?

- 2 dimensions: enseignement et encadrement.
- Encadrement par du personnel formé et/ou expérimenté en pédagogie -> en charge de l'accueil, de l'encouragement et de la motivation des enfants lors d'activités libres ou dirigées.
- S'ajoutent à la journée: exigences scolaires (devoirs), activités stimulant l'initiative individuelle, activités dirigées et temps de repos.
- Un seul organe: la Direction des écoles qui collabore étroitement avec les personnes en charge de l'encadrement.

ARRIVÉE À L'ÉCOLE ET DÉBUT DES COURS	Le matin, les enfants arrivent à l'école à journée continue individuellement. Avant le début des cours, le personnel enseignant ou un responsable de l'équipe d'encadrement est présent dans l'école et fait en sorte que les enfants se sentent bien accueillis. Pendant cette période, les enfants s'occupent par eux-mêmes.
ENSEIGNEMENT LE MATIN	Enseignement selon les instructions cantonales et le programme scolaire en vigueur.
PAUSE DE MIDI; ACCOMPAGNEMENT, PÉRIODE DE REPOS ET ACTIVITÉS DIRIGÉES	<p>De la fin des cours le matin jusqu'au repas de midi, les enfants sont libres de s'adonner à l'activité de leur choix dans la classe, une salle de séjour ou dans les environs de l'école.</p> <p>Ce moment est essentiel en raison du repas pris en commun, qu'il le soit dans l'école ou dans un bâtiment extérieur. On veillera à ce que ce repas se déroule dans le calme et dans le respect de certaines règles. Le personnel enseignant peut participer à ce repas.</p> <p>Après le repas et la mise en ordre du local où il a été pris, les enfants jouissent à nouveau d'une période où ils sont libres de s'occuper par eux-mêmes dans l'école ou à l'extérieur. Pour ceux qui sont encore en classe infantine et pour les premières classes primaires, on prévoira une période de repos.</p>
ENSEIGNEMENT DE L'APRÈS-MIDI	Mêmes principes que pour l'enseignement du matin.
ENCOURAGEMENTS DIFFÉRENCIÉS ET APPUIS	Après la dernière heure de cours de la journée, vient une période où les enfants s'éduquent beaucoup plus individuellement. Ils font en premier lieu leurs devoirs. Ensuite, on leur offre des activités de développement individuel: par exemple, tout ce qui peut aider des élèves faibles ou, à l'inverse, ceux qui sont doués. Pour le soutien et l'accompagnement des élèves, du personnel enseignant et du personnel éducatif qualifiés sont à leur disposition.
ACTIVITÉS LIÉES À L'INITIATIVE INDIVIDUELLE OU AUX ACTIVITÉS DIRIGÉES	Des activités dirigées ou des activités sportives sont proposées. Ici aussi un personnel qualifié est requis. Dans cette période, d'autres activités comme l'enseignement de la musique peuvent aussi être offertes. Le cas échéant, les enfants peuvent s'occuper par eux-mêmes dans des domaines comme la lecture, le jeu, les ordinateurs, etc.
FIN DE LA JOURNÉE SCOLAIRE	Vers la fin de l'après-midi, les enfants rentrent à la maison selon des directives données individuellement. L'école à journée continue reste ouverte jusqu'à 17h30 ou 18h.



Arguments pour l'école à la journée

- Soutien scolaire en dehors du contexte familial
- Intégration des élèves dans la société montheysanne
- Structure stable
- Amélioration de la qualité d'enseignement (environnement serein pour les devoirs)
- Loisirs de qualité en collaboration avec les sociétés locales
- Meilleur encadrement et suivi des élèves en difficulté (meilleure prévention)
- Développement de l'activité physique
- Promotion de l'égalité des chances

Arguments pour l'école à la journée

- Conciliation vie professionnelle et vie familiale
- Amélioration de la qualité de vie des familles
- Avantages socio-économiques: attractivité de la ville, développement de l'offre de l'emploi, intégration des jeunes retraités...
- Mise en valeur des emplois du parascolaire (crèche, nurserie, UAPE...)
- 1 franc investit dans la garde d'enfants -> 2 à 3 francs reviennent à la société [Sozialdepartement der Stadt Zürich]
- Diminution des transports scolaires
- ...

Exemples

1. Zollikon (ZH) (13'000 hab.)

École à la journée facultative:

- De 11h à 18h + possibilité d'accueil pendant les vacances scolaires
- Un lieu de lecture, un lieu pour les devoirs, un lieu pour des activités ludiques
- Personnel qualifié
- Projet pédagogique: art de vivre ensemble

Exemples

2. Neuchâtel (30'000 habitants)

- Projet d'école à la journée facultative pour 2024 sur 2 écoles
- Prise en charge de 7h30 à 18h30
- Activités sportives et culturelles après la fin des cours

3. Val-de-Ruz (17'000 habitants)

- Volonté de limiter les trajets
- Accueil de 7h à 18h pour les 3 cycles

4. Bern, Val d'Anniviers, La Grande Béroche...

Conclusions

Demandes à la Municipalité d':

1. Étudier le besoin et la demande des parents pour une école à la journée sur le territoire communal;
2. Etudier les modifications d'infrastructures et les réorganisations à envisager dans les institutions scolaires et parascolaires;
3. Évaluer les coûts d'un dispositif d'école à la journée facultative;
4. Lister les avantages et les inconvénients ainsi que les différentes options possibles afin de proposer une école à la journée à Monthey.